

Décarbonation du commerce de gros :
La CGF présente les engagements du secteur à horizon 2030,
10 propositions structurantes pour accélérer la transition écologique de l'activité

Paris, le 22 octobre 2025 – La Confédération des Grossistes de France (CGF) dévoile ce jour les perspectives de décarbonation du commerce de gros à horizon 2030. Mobilisés pour réduire l'empreinte carbone de leur logistique et de leur mobilité, les grossistes ont conçu un plan bâti autour de 10 propositions structurantes pour accélérer la transition écologique de leurs activités, sans compromettre la pérennité du secteur.

DECARBONATION ET COMPETITIVITE ? OUI, GRACE A UNE DEMARCHE PRAGMATIQUE ET REALISTE !

La sobriété énergétique et la décarbonation sont au cœur des enjeux des entreprises du commerce de gros. Fort de 160 000 entreprises et d'1 million de collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire, le commerce de gros est un maillon indispensable entre producteurs, industriels et clients professionnels.

Stéphane Antiglio, Président de la CGF : « Avec son rôle central dans les chaînes d'approvisionnement françaises, le commerce de gros a pleinement conscience de sa responsabilité pour contribuer à la perspective du « Zéro émission nette 20250 ». L'enjeu pour notre secteur ? Conjuguer décarbonation et viabilité économique de nos entreprises. C'est tout l'objet des 10 propositions portées par la CGF qui illustrent la démarche responsable et volontaire du secteur à horizon 2030. »

5 FACTEURS CLEFS POUR REUSSIR LA DECARBONATION DU SECTEUR

Pour réussir et atteindre les objectifs fixés, les entreprises du commerce de gros ont identifié 5 leviers :

Des leviers économiques :

- La nécessité d'un cadre clair alliant réalisme et progressivité ;
- L'importance de stabilité et de visibilité réglementaires, gage de sécurisation des investissements ;
- L'obligation d'une fiscalité stable, incitative et adaptée dans la durée aux capacités d'investissements des entreprises.

Des leviers technologiques :

- Le besoin d'un mix énergétique pour pouvoir répondre aux différents usages ;
- L'indispensable montée en maturité technologique de l'écosystème de l'électromobilité (flottes, entrepôts et bornes de recharge).

DES OBJECTIFS CHIFFRES POUR ACCELERER LA DECARBONATION DES FLOTTES ET DES ENTREPOTS

Pensés à horizon 2030, les objectifs chiffrés de ce plan doivent être abordés dans une démarche qui s'inscrit dans la durée !

- Poids lourds électriques : passer de 0,5 % du parc à 15–25 %.
- Véhicules Utilitaires Légers électriques : passer de 1,5 % du parc à 20–40 %.
- Véhicules Légers électriques : de 12 % du parc à 25–50 %.
- Entrepôts équipés en photovoltaïque : de 0,5 % de la surface des toits à 5 %.

10 MESURES A PORTER AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU SECTEUR

Afin de concentrer les efforts et assurer un résultat collectif, ces 10 propositions s'adressent aux entreprises du commerce de gros, mais aussi aux pouvoirs publics, aux transporteurs, énergéticiens, assureurs, constructeurs ... Elles sont articulées autour de trois piliers :

Les flottes : le commerce de gros optimise au quotidien les flux avec une flotte de 40 000 Poids Lourds, 190 000 Véhicules Utilitaires Légers et 230 000 Véhicules Légers :

1. Mutualiser avec les transporteurs routiers l'usage des bornes électriques.
2. Assouplir et harmoniser les contraintes qui pèsent sur les installations de recharge pour véhicule électrique sur sites.
3. Soutenir financièrement la transition énergétique du parc de PL, de VUL et de VL.

Les entrepôts : Le commerce de gros optimise et massifie les stocks en exploitant en propre des millions de mètres carrés d'entrepôts, avec une immense surface de toits disponibles :

4. Limiter les surcoûts et les contraintes assurantiels associés à l'installation des panneaux photovoltaïques.
5. Rendre éligibles à un suramortissement fiscal certains investissements en faveur de la sobriété et de la production énergétiques.
6. Stabiliser et maîtriser les évolutions du prix de vente et de rachat de l'électricité.

Les transports externalisés : En tant que donneur d'ordre aux transport routier, les entreprises du commerce de gros ont un rôle à jouer pour réduire l'empreinte CO₂ des transports de marchandises externalisés.

7. Recourir à des entreprises de transport routier dont la performance environnementale est reconnue.
8. Recourir à des solutions de transport intermodales.
9. Etablir un bilan des émissions de gaz à effets de serre liées aux activités externalisées de transport de marchandises et établir un plan d'actions pour les réduire.
10. Inciter les transporteurs à informer les entreprises du commerce de gros des émissions de CO₂ associées aux transports qu'elles leur confient.

Alors que le PLF26 a été présenté il y a quelques jours, les entreprises du commerce de gros s'inquiètent des premières orientations budgétaires annoncées avec notamment l'augmentation de la fiscalité sur le gazole B100. Le risque ? Aller à rebours des objectifs de transition écologique affichés et passer tout simplement à côté de l'objectif initial, à savoir décarboner le transport.

Plan intégral à retrouver sur : [ce lien](#).

À propos de la Confédération des Grossistes de France (CGF)

À travers l'union de 30 fédérations, la CGF, Confédération des grossistes de France, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros : le secteur représente 160 000 entreprises partout en France (dont 18 000 grands groupes, ETI et PME) qui emploient près d'un million de salariés et génèrent plus de 900 milliards d'euros de chiffre d'affaires. En 2025, le secteur recrute 65 000 personnes. Plus d'informations : <https://www.cgf-grossistes.fr/>